



**Journée d'échanges techniques  
Les sites Natura 2000 en vallées alluviales**

# **Des contrats Natura 2000 en vallée alluviale**

*Entretien des arbres têtards, gestion des bras  
morts et lônes, contrats forestiers*

*Opérateur : EPTB Saône & Doubs*

**Orléans, le 19 mai 2009**

## Sommaire

- Présentation de l'EPTB Saône & Doubs  
(territoire, compétences...)
- Les sites Natura 2000 sur le bassin de la Saône et l'implication de l'EPTB  
(Où ? depuis quand ? Comment ? Pourquoi ? ...)
- Trois exemples de contrats Natura 2000 en zone inondable de la Saône et du Doubs : *Entretien des arbres têtards, gestion des bras morts et lônes, contrats forestiers*
- Les enseignements à tirer...



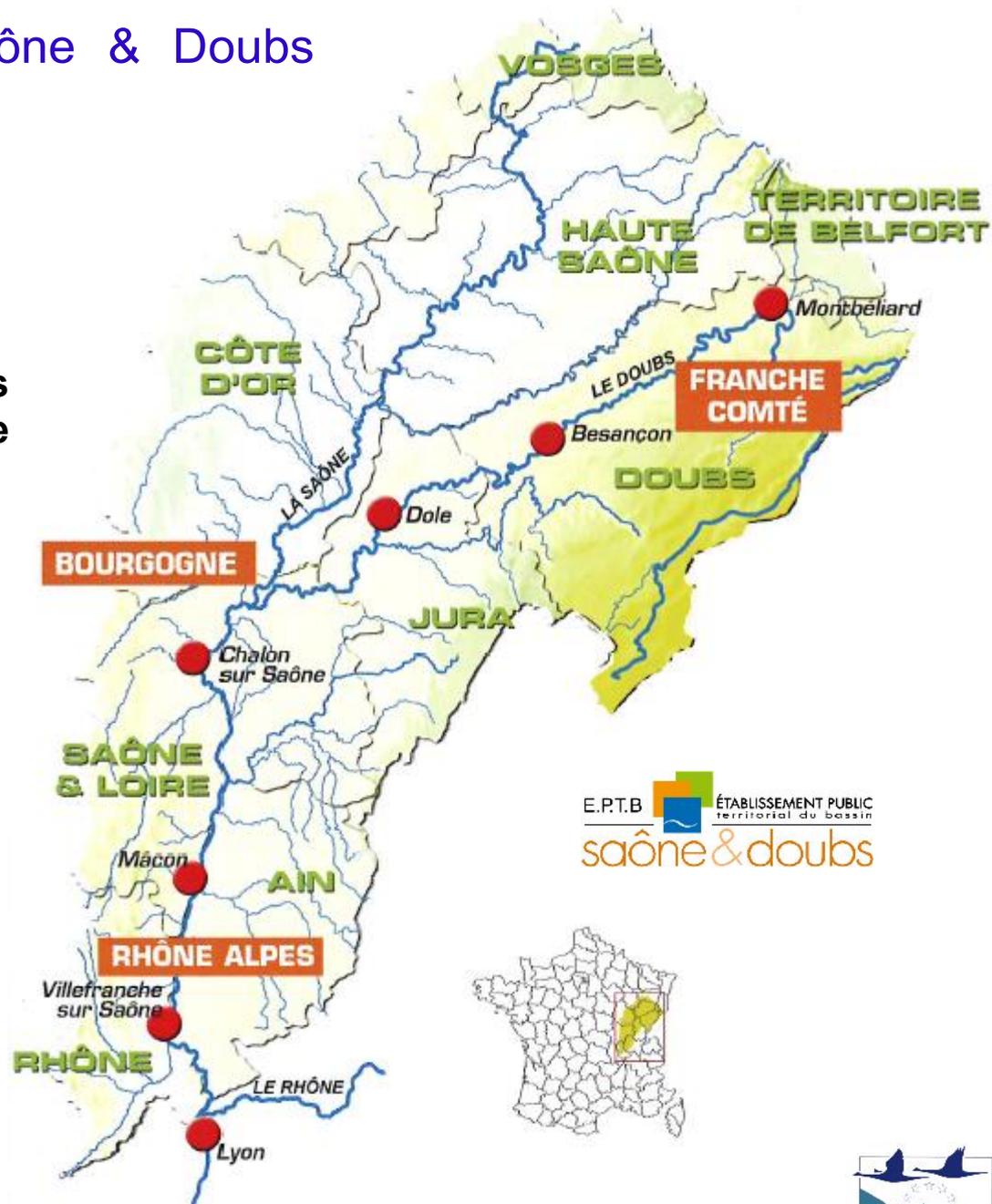
- Présentation de l'EPTB Saône & Doubs  
(territoire, compétences...)

## Son territoire :

- 30 000 km<sup>2</sup>
- 3 régions, 9 départements et 7 villes ou communautés d'agglomérations de plus de 25 000 hab.
- 10 000 km de cours d'eau
- 2 900 communes

## La structure :

- 50 agents
- 7 pôles d'intervention : 3 territoriaux + 3 thématiques + PAF
- **Compétences** : inondation, biodiversité, entretien des cours d'eau, qualité des eaux, ressource en eau et formation

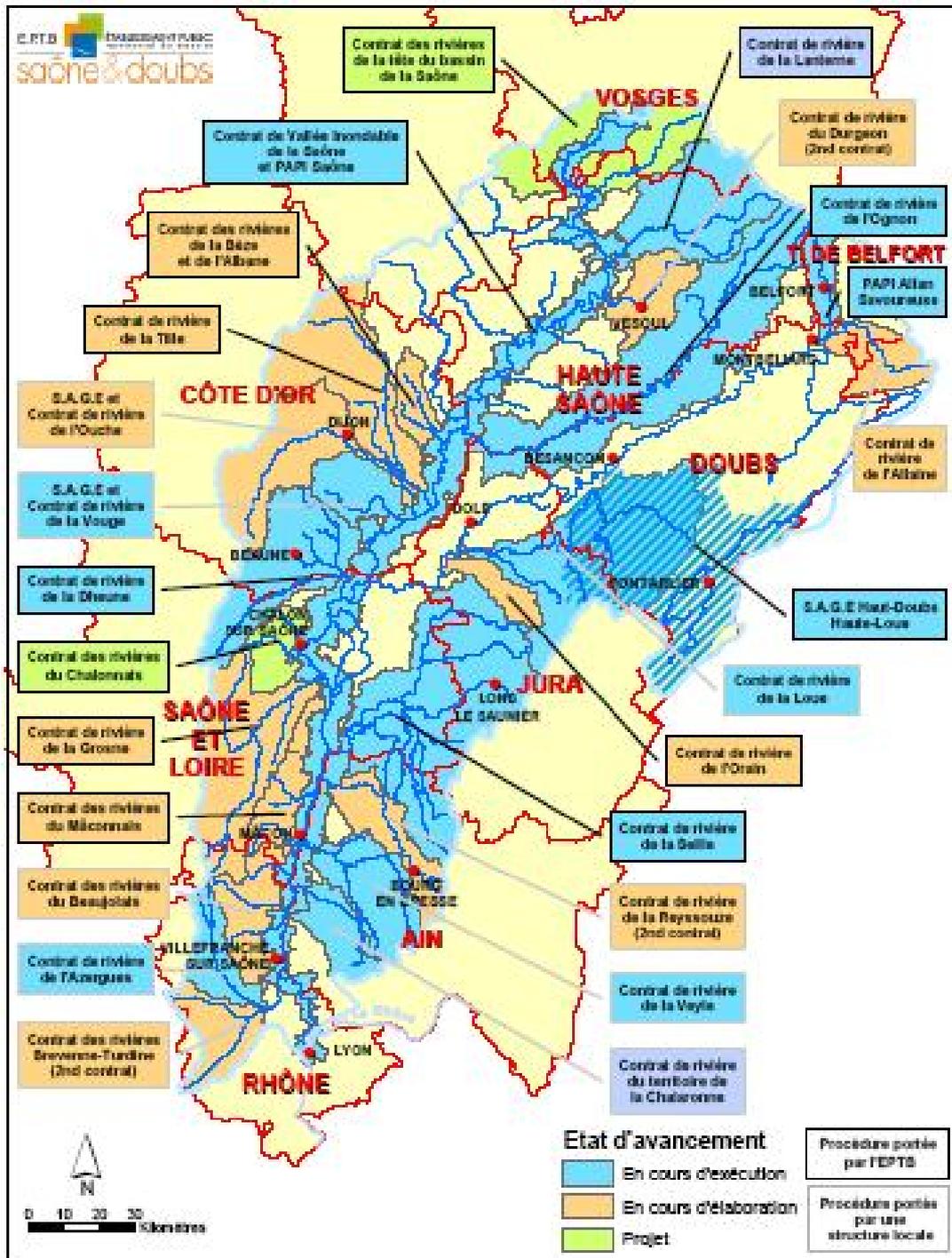


# Les politiques publiques engagées sur le bassin versant de la Saône en 2009

L'EPTB Saône et Doubs intervient dans de nombreuses procédures engagées sur la Saône et ses affluents :

- les Contrats de Rivière
- les S.A.G.E

Une vingtaine de territoires sont actuellement concernés par ces types de démarches, couvrant 65% du bassin versant et près de 2000 communes.

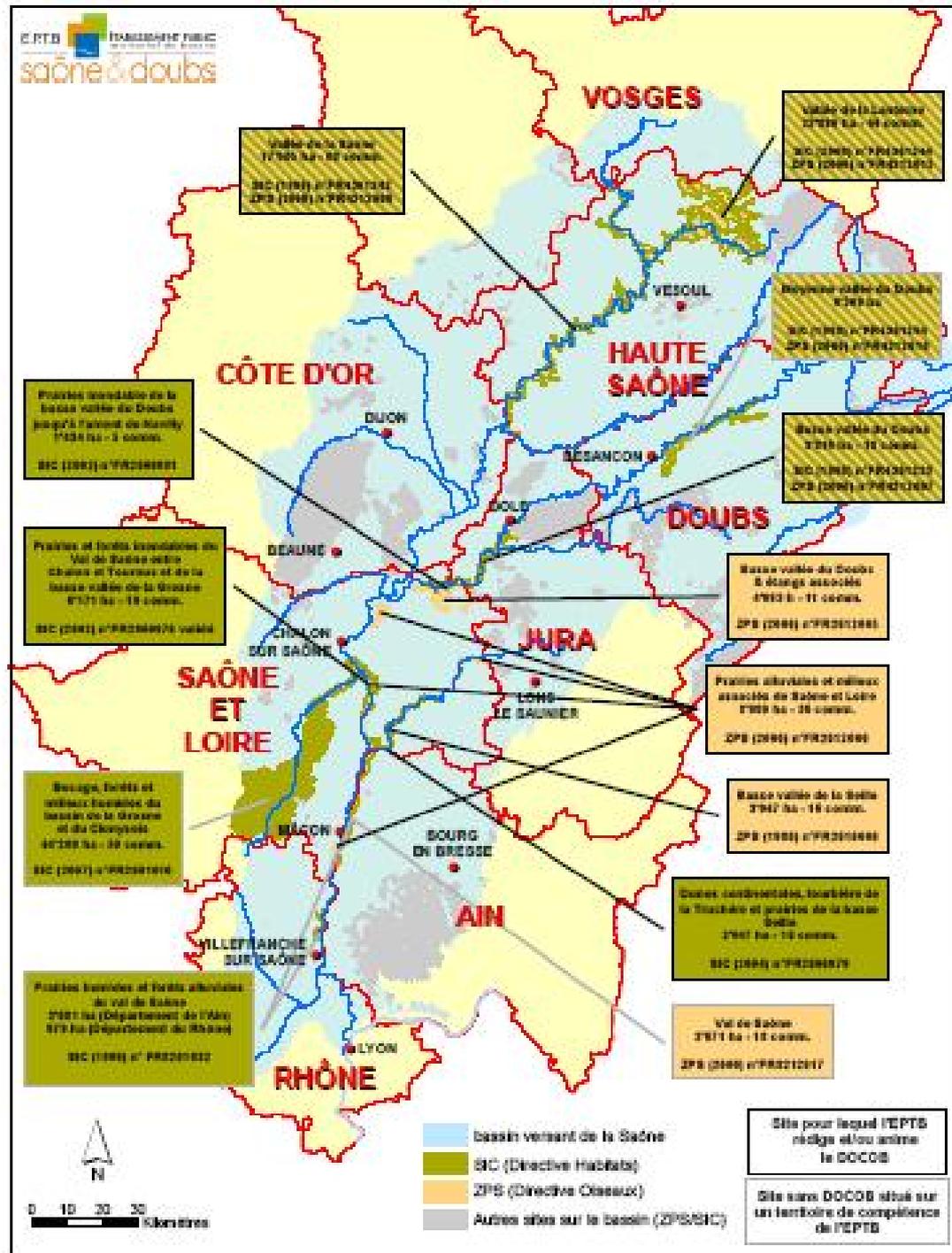


# Les sites Natura 2000 sur le bassin versant de la Saône

Natura 2000 sur l'ensemble du bassin (hors Doubs amont) : 14 sites alluviaux pour plus de 115 500 ha au total répartis sur plus de 300 communes

## Concernant l'EPTB :

- **1999** : début de l'implication officielle de l'EPTB dans Natura 2000
- **2009** : l'EPTB intervient sur 9 sites représentant environ 60 000 ha et concernant 215 communes
- Une démarche qui vient en complément et en cohérence avec toutes les politiques menées par l'EPTB sur le bassin





# L'animation des sites Natura 2000 au sein de l'EPTB Saône&Doubs

- Pour les contrats agricoles - MAET :
  - Partenariat EPTB - Chambres d'agriculture
- Pour les contrats forestiers :
  - Partenariat EPTB - ONF
- Pour les contrats « Ni-Ni » :
  - Partenariat EPTB - DIREN - DDAF/DDEA



# Trois exemples de contrats Natura 2000 en vallée alluviale

*Entretien  
des arbres têtards*

*Gestion des bras  
morts et lônes*

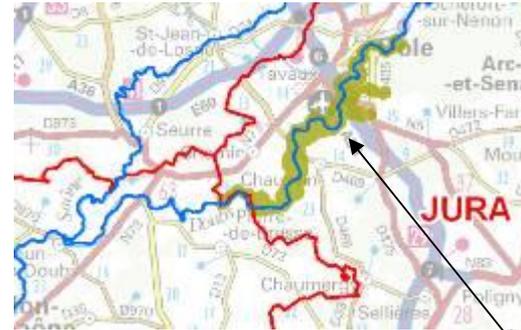
*Contrats forestiers*

# Sites NATURA 2000 SIC FR4301323 / ZPS FR4312007

« Basse vallée du Doubs (39) »

Mise en place d'un contrat « entretien des saules têtards » en vallée alluviale

# Le site NATURA 2000 « Basse vallée du Doubs »



- **Région : Franche-Comté**
- **Département : Jura**
- **Nombre de communes : 20**
- **Surface : 3 700 ha**
- **Désigné au titre de la DO et de la DH**
- **Forts enjeux vis-à-vis des ripisylves, des zones humides et des prairies**

# Le contrat « Saules têtards »

- **Contrat** : Entretien et restauration d'une centaine de saules têtards laissée à l'abandon dans des prairies communales
- **Enjeux** : Conservation d'éléments paysagers caractéristiques de la basse vallée du Doubs et maintien de l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire (Chouette chevêche (A218), Lucane cerf-volant (1083), et un cortège de chauves-souris)
- **Objectifs** : Taille d'entretien des arbres pour éviter l'éclatement, replantation de nouveaux sujets pour reconstituer les alignements et renouveler cet habitat
- **Mesures du PDRH** : A32306R et A32306P (Chantier d'entretien, réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets)

# Articulation du contrat

- **Bénéficiaire du contrat** : La commune (MO)
- **Réalisation des travaux** : Bureau d'études spécialisé dans l'entretien et la taille d'arbres remarquables
- **Calendrier d'intervention** :
  - Année 1 : Hiver 2009 -2010 : Taille de la moitié des arbres + plantation
  - Année 2 : Hiver 2010 - 2011 : Taille de l'autre moitié des arbres + entretien des plantations
  - Année 4/5 : Taille de l'ensemble des arbres pour une bonne reprise
- **Coût** : 150 arbres concernés
  - 1<sup>er</sup> entretien : 95 €/arbre HT
  - 2<sup>ème</sup> entretien : 65 €/arbre HT

**Coût global sur 5 ans :**  
**35 000 €**

- **Détail des travaux :**

- Cahier de suivi des interventions propre à chaque arbre
- 3 types de tailles prévues selon les cas :
  - Taille de réduction (reformer les têtards)
  - Taille sanitaire (pour les arbres trop vieux pour être remis en têtard ou mort)
  - Taille d'allègement (pour les arbres en port semi-libre)
- Exportation des rémanents par broyage. Une revalorisation reste à préciser en accord avec la commune.

- **Animation autour du contrat :**

- Travail prévu avec les écoles locales pour sensibiliser les enfants à ce type d'arbre / participation à la plantation des nouveaux sujets...
- Affiche Natura 2000 « personnalisée » pour la commune...



Site NATURA 2000

SIC FR2600976 / ZPS FR2612006

« Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la Basse Vallée de la Grosne »

Mise en place d'un contrat Natura 2000 sur un bras mort et ses zones humides annexes



# Le site NATURA 2000 « Saône et Grosne »

- Région : Bourgogne
- Département : Saône-et-Loire
- Nombre de communes : 36
- Surface : 8 980 ha
- Désigné au titre de la DO et de la DH
- Forts enjeux vis-à-vis des prairies (à Râle des genêts), des zones humides et des forêts alluviales



# Mise en place d'un contrat Natura 2000

## « zone humide » en vallée alluviale

- **Milieus concernés** : bras mort de la Grosne et milieux associés (mégaphorbiaie, berges et vasières...)
- **Habitats / Enjeux** : Maintien voire restauration des habitats patrimoniaux et espèces associées :
  - ✓ *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin* - 6430
  - ✓ *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition* - 3150
  - ✓ *Rôle des genêts (Crex crex)* - A122
  - ✓ *Cuivré des marais (Lycaena dispar)* - 1060
  - ✓ *Bouvière (Rhodeus sericeus)* - 1134
- **Objectifs** : Reconnexion du bras mort pour nettoyage naturel et redynamiser le milieu, entretien tournant des mégaphorbiaies par broyage, décapage d'une ZH atterrie et recréation de vasières en berges
- **Animation** : EPTB avec appui DDAF
- **Bénéficiaire** : AAPPMA locale
- **Interlocuteur** : AAPPMA locale + commune et DDAF
- **Foncier** : AAPPMA locale + communaux avec bail

# Mise en place d'un contrat Natura 2000

## « zone humide » en vallée alluviale

- **Rôle de l'EPTB** : zonage du contrat, diagnostic des potentialités écologiques, objectifs recherchés, type de mesures à mettre en œuvre, montage administratif du projet, recherche de devis, plan de financement, cartographie, plan de gestion final, compte-rendu d'activités annuel, DARE...

- **Le contrat :**

Deux mesures du PDRN : **A HE 010** (réhabilitation et entretien des fossés) et **A FH 004** (ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture et maintien de l'ouverture)



Deux mesures du DOCOB : **B-aqu4** et **A-pra7**

Travaux réalisés par une entreprise locale et intervention sur demande en périodes écologiquement et hydrologiquement favorables

Sur devis	Investissements	Aides annuelles	Global
Total (TTC)	8 473,42 €	2000 €	10 473,42 €
Taux sub	100 %	100 %	100 %

# Mise en place d'un contrat Natura 2000 « zone humide » en vallée alluviale



Etat initial

Etat post travaux



# Mise en place d'un contrat Natura 2000 « zone humide » en vallée alluviale



Etat initial

Etat post travaux



# Mise en place d'un contrat Natura 2000 « zone humide » en vallée alluviale



Etat initial

Etat post travaux



# Mise en place d'un contrat Natura 2000 « zone humide » en vallée alluviale

MARNAY

## Contrat Natura 2000 sur le site Saône Grosne

**R**econnu de grand intérêt par les instances européennes compétentes, le patrimoine naturel de la basse vallée de la Grosne à Marnay voit son intégration au réseau Natura 2000.

**Ce réseau a pour objectif la préservation** des milieux naturels et des espèces menacées en Europe et prévoit le financement de travaux à vocation écologique.

C'est dans ce cadre que le président de la Société de pêche « L'Amicale de la basse vallée », M. Joseph Pourret, assisté de M. Nicolas Terrel, chargé de mission à l'Établissement Public Saône Doubs, a lancé un ambitieux projet de restauration d'une zone humide à Marnay. Les travaux confiés à l'entreprise BTP Vendroux de Baudrières se montent à 10 500 euros financés

conjointement par l'Europe et par l'État, ils seront favorables aux oiseaux des prairies (bruant, tarier) et aux poissons (brochets, bouvière) sans oublier leur effet positif sur la qualité de l'eau. Ce projet a reçu le soutien de M. Roger Cassard, président du Syndicat Mixte de la Grosne dans le cadre du contrat de rivière et de M. Georges Mottet, maire de Marnay.

Intégré au réseau Natura 2000, le site Saône Grosne à Marnay bénéficie de travaux d'aménagement qui ont eu la visite de MM. Fontaine et Terrel (EPTB Saône Doubs), Cassard (Syndicat mixte de la Grosne), Pourret (Amicale de la basse vallée) et Mottet (maire)



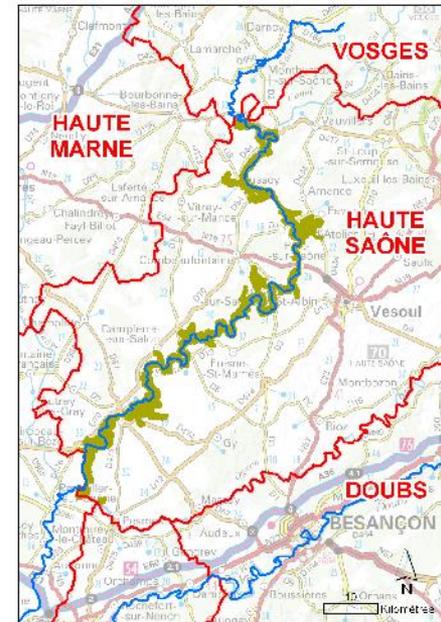


Site NATURA 2000  
SIC FR4301342 / ZPS FR4312006  
« Vallée de la Saône »

Mise en place de contrats Natura 2000  
forestiers en vallée alluviale

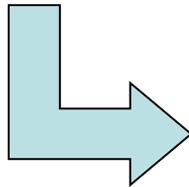
# Le site NATURA 2000 « Vallée de la Saône »

- Région : Franche comté
- Département : Haute-Saône
- Nombre de communes : 71
- Surface : 17 906 ha
- Désigné au titre de la DO et de la DH
- Forts enjeux vis-à-vis des forêts riveraines et des prairies humides



# L'animation forestière sur le site de la Vallée de la Saône

- Massifs forestiers principalement privés
- Interlocuteurs privilégiés : ONF et communes



**Animation de la partie forestière confiée à l'Office National des Forêts**

**Modalités :**

- Réponse aux sollicitations des propriétaires,
- Réunions d'information,
- Veille active auprès des communes.

# Contrats forestiers

## Exemple de la commune de Broye-Aubigney-Montseugny

- **Contrats** : Restauration d'une mare forestière, régénération dirigée et pose d'un panneau
- **Habitats** : Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis* *Fraxinus excelsior* ou *angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) 91FO
- **Enjeux** : Maintien et restauration de l'habitat ainsi que des espèces d'amphibiens
- **Objectifs** : Restaurer la chênaie-ormnaie-frênaie des bords de Saône en favorisant les essences de l'habitat par rapport au essences envahissantes
- **Interlocuteur** : Commune de Broye-Aubigney-Montseugny et l'Office National des Forêts

**Régénération  
dirigée**

**Mise en place d'un  
panneau d'information**

**Restauration  
d'une mare  
forestière**

# Contrats forestiers

## Exemple de la commune de Broye-Aubigney-Montseugny

**Le contrat :** Restauration d'une mare forestière

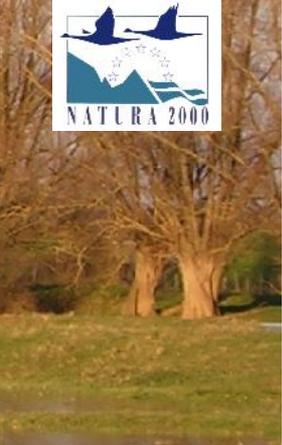
- Mesure **F22702** du PDRH (*Création ou rétablissement de mares forestières*)
- Mesure **H-Eff-19** du DOCOB
- Engagements rémunérés :
  - Curage
  - Coupe et enlèvement
- Subvention : 100 %
- Coût : 5160 €



# Contrats forestiers

## Exemple de la commune de Broye-Aubigney-Montseugny

- **Difficultés rencontrées :**
  - Besoin d'une forte animation auprès de la commune
  - Points de contrôles
  - Récupérer l'ensemble des documents
  - Procédure longue à mettre en place



# Retour d'expérience : quelques enseignements à tirer...



# Retour d'expérience : quelques enseignements à tirer...

## Avant tout vérifier :

- que la parcelle est située à l'intérieur du périmètre du site,
- le propriétaire,
- que l'habitat concerné est d'IC (annexe 1 de la DH) ou qu'il abrite une espèce d'intérêt communautaire (annexe 1 de la DO et annexe 2 de la DH),
- que la parcelle ne fait pas l'objet d'une déclaration PAC si mise en place de « contrat Ni Ni », sinon => MAET !!!
- que la parcelle est bien cadastrée (problème des parcelles non cadastrée en bords de voies navigables gérées par VNF / DPF).



# Retour d'expérience : quelques enseignements à tirer...

## Éléments à communiquer au préalable au propriétaire

- Subvention versée sur présentation de factures acquittées (avance de trésorerie du propriétaire),
- Les contrats ont pour objectifs de permettre le retour ou le maintien d'un HIC ou d'une espèce, il n'y a donc pas de recherche de la meilleur productivité et rentabilité,
- Les contrats financent le surcoût engendré par la mise en place de la mesure et ce en comparaison de pratiques habituellement utilisées. Les contrats financent une perte ou une diminution de la rentabilité,
- Etre clair sur la partie financière. Si la subvention est plafonnée et/ou correspond à un pourcentage du coût des travaux le préciser.



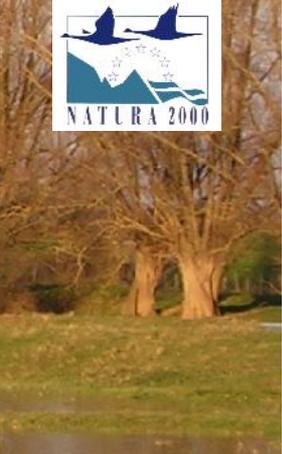
# Retour d'expérience : quelques enseignements à tirer...

## Choix de la mesure :

- Mesure adaptée au contexte (Habitats, espèce, socio économique du propriétaire, enjeux et objectifs du DOCOB, ...)
- Mesure prévue dans le DOCOB,
- Mesure prévue pour l'espèce ou l'habitat (d'IC) visé dans le contrat.

## Autres éléments :

- Le calcul de la subvention (si pourcentage) est réalisé sur le TTC ou sur le HT si le propriétaire récupère la TVA
- Difficulté (et nécessité) de trouver les personnes compétentes pour la réalisation des travaux pour des mesures spécifiques
- Difficulté de trouver des porteurs de projets !!
- Nécessité d'une animation importante pour la réalisation de projets « clé en main » !!



Merci de votre attention